

# Quand les industriels sont juges et parties ...

Extraction : Bdo

Loin d'informer, les industries « communiquent », embellissent leur rôle, tordent le cou à la réalité.

## 1° exemple : les boues rouges

(<http://blogs.mediapart.fr/blog/francoise-degert/250413/omerta-sur-les-boues-rouges-la-ciotat-0>)



Exemple du taux de titane dans le déversement des boues rouges dans la fosse de Cassidaigne

« Dans les années 60, l'usine Pechiney de Gardanne ne savait plus où déverser les boues rouges sur terre. Pechiney a tout de suite proposé d'envoyer ses rejets en mer, un choix d'autant plus judicieux qu'il lui revenait... 15 fois moins cher. Jusqu'au choix des mots, rien n'a été épargné pour la fabrication du consentement. Ainsi, pendant cinquante ans, Pechiney a systématiquement remplacé les « boues rouges » par la terminologie « rejets inertes », remplacée depuis peu par « rejets liquides ».

Le comité scientifique de suivi (CSS), créé par arrêté préfectoral (24 mai 1994) et dont les frais sont payés par l'entreprise, s'apparente plus à un véritable service environnement de l'établissement qu'à un organisme indépendant. Ses conclusions sont contredites par de nombreuses études scientifiques au protocole bien établi, comme celle de l'Ifremer, en 1991 et en 1992, celle du Creocéan, en 1993 ou du CNRS en 2012. »

## 2° exemple : les pesticides

(<http://www.lepoint.fr/actualites-societe/2009-02-26/du-poison-dans-nos-assiettes/920/0/320885>)

« Chaque année en France, plus de 75 000 tonnes de fongicides, insecticides et autres herbicides sont épanchés sur les champs. Ce qui fait de nous le premier utilisateur de pesticides en Europe et le troisième au niveau mondial, derrière les Etats-Unis et le Japon. Des centaines d'études ont été menées sur le sujet.

« Des études montrent effectivement une légère augmentation de certaines maladies mais sans lien avéré avec nos produits. Il ne s'agit que de suspicions », rétorquent les industriels du phytosanitaire qui développent un lobbying très efficace, tant au niveau national qu'europpéen. »



## 3° exemple : l'industrie alimentaire (viande de cheval / farines animales réintroduites)

(<http://rue89.nouvelobs.com/rue89-planete/2013/02/16/produit-de-la-viande-comme-fabrique-des-bagnoles-239697>)



« On est passé d'une situation où la viande était issue d'un élevage plus ou moins artisanal, où il y avait un contrôle social étroit sur la manière dont les animaux étaient élevés, à une industrie de la viande, avec des abattoirs modernes, des traders, des Bourses, des régions comme la Bretagne devenues ateliers de viande et de lait... Aujourd'hui, on peut dire que la viande a atteint la perfection industrielle, c'est une industrie mondialisée, qui appartient souvent à des fonds de pension ou des organismes financiers et qui pose les mêmes problèmes que l'économie financiarisée : la nécessité de dégager des taux de rentabilité de 8 à 10%... »

# Quand les industriels sont juges et parties ...

Extraction : Bdo



4° exemple : Incident pollution de Total à Mardyck, près de Dunkerque

(Site : <http://www.les-tri-tout.org/spip.php?breve15>)

« En avril 2003, une raffinerie Total située à 500 m du village expulse dans l'atmosphère une grande quantité de dioxyde de soufre. Les habitants du village ne l'apprendront que 24 h après. Au départ, Total avait fourni une version très édulcorée de l'accident.... Depuis, sa page sur le WEB est introuvable... »

5° exemple : Le super incinérateur Vinci de Charente

(Site : <http://blogs.mediapart.fr/blog/jean-pierre-anselme/131014/segolene-royal-abdique-devant-vinci>)

« Il n'y a aucun risque pour la santé » scandent sans relâche Vinci et ses affidés. Ce n'est pas l'avis de 102 médecins rochefortais opposés au projet d'incinérateur géant. Paul Delègue, médecin hospitalier sur Rochefort, s'insurge contre de soit-disant « nouvelles normes très très partielles qui ne concernent que 17 produits sur les 2000 sortis des fumées des incinérateurs. On pense aux particules fines, ultra fines, aux nanoparticules, aux perturbateurs endocriniens... »



6° exemple : L'uranium de la plaine des Maures

(Site : <http://www.lamarseillaise.fr/marseille/developpement-durable/25971-l-uranium-des-maures>)

« Un vaste « permis de recherche exclusive de mines d'uranium et autres métaux radioactifs » appelé « permis de Vidauban » avait été délivré en septembre 1970 à la Cogema dont les premiers carottages avaient commencé... en juin 1969. L'inquiétude des riverains est grande : « Que sont devenues ces centaines de tonnes de résidus potentiellement en contact avec les couches uranifères ? Ont-elles été dispersées dans la nature avec les boues de forage ? C'est l'interrogation. »

Mais, selon la DREAL, « les seules actions de terrain engagées ont été des sondages ou des carottages afin de cerner l'intérêt économique du gisement. » On peut s'étonner d'une telle force d'affirmation quand on sait qu'aucun expert de la DREAL, aucun d'Areva, aucun de l'IRSN n'a encore pointé son compteur Geiger sur place. »

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
C'EST UNE QUESTION DE MODE.  
DANS UN SIÈCLE OU DEUX  
ON N'EN PARLERA PLUS!

